



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV692 - 06 AVRIL 2016

SOMMAIRE

Centre hospitalier Sainte-Anne

201692-0014 - Délégation n°2016-004 - DIRECTION COMMUNE - DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE



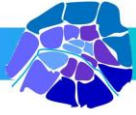
PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201692-0014

Signé le vendredi 01 avril 2016

Centre hospitalier Sainte-Anne

Délégation n°2016-004 - DIRECTION COMMUNE - DIRECTION DES ACHATS ET
DE LA LOGISTIQUE



Délégation n°2016-004

DELEGATION – DIRECTION COMMUNE DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE

Le Directeur de la Direction commune,

- Vu le code de la santé publique dans ses parties relatives au fonctionnement des hôpitaux publics,
- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35, et R.6143-38,
- Vu la convention de la Direction Commune du 29 octobre 2013 entre le Centre hospitalier Sainte-Anne, l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse,
- Vu l'organigramme de la Direction Commune mis en œuvre le 15 septembre 2015,
- Vu la déclinaison de cet organigramme dans les directions fonctionnelles à compter du 15 septembre 2015,
- Vu l'arrêté nommant Jean-Luc CHASSANIOL directeur du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, à compter du 06 janvier 2014,
- Considérant la décision de nomination de Monsieur Christian MAUPPIN sur le Centre hospitalier Sainte-Anne, l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse en date du 13 décembre 2013.

D E C I D E

Article 1

Délégation à signer tout marché hors marché de travaux

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Christian MAUPPIN, Directeur des achats et de la logistique, pour signer tout acte de gestion du ressort de sa Direction, et notamment les marchés, avenants aux marchés, toutes pièces contractuelles avec le RESAH et UNI-HA, pour le compte du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse.

Article 2

Délégation s'inscrivant dans le cadre des marchés signés de la Direction des achats et de la logistique

- ***Délégation dans le cadre des marchés des centres hospitaliers Sainte-Anne, Maison-Blanche et Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse***

Monsieur Guillaume DIGAN, Attaché d'Administration, et en son absence Madame Catherine FONTAINE, Technicien supérieur hospitalier ont délégué pour signer les commandes et attestations de services faits dans le cadre des marchés des 3 établissements

- ***Délégations dans le cadre des marchés de l' Etablissement Public de Santé Maison Blanche***

En l'absence des Monsieur DIGAN et de Madame FONTAINE, Madame Bénédicte ORAIN, Adjoint des cadres, a délégué pour signer bons de commandes et attestations de service fait

- ***Délégations dans le cadre des marchés du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse***

Madame Sylvie CHATILLON GUION, Directrice adjointe, a délégué pour signer bons de commandes et attestations de service fait

En son absence et en l'absence de Monsieur DIGAN et de Madame FONTAINE, Madame Dominique VIUDES, Adjoint des cadres hospitaliers, a délégué pour signer bons de commandes et attestations de service fait

Article 3

Délégation s'inscrivant dans le cadre des marchés de fournitures alimentaires et hôtelières des trois établissements publics de santé

Une délégué permanente est donnée à Adeline GIRARDOT, Ingénieur Logistique pour signer les bons de commande et attestations de service fait relatifs aux comptes 602, et en son absence à Monsieur Cédric BARBASTRO, Technicien Supérieur Hospitalier, et en son absence à Madame Noémie DENIS, Technicien Supérieur Hospitalier

Article 4

La présente délégué sera notifiée, pour information, à Messieurs les Présidents des Conseils de Surveillance des trois établissements, Monsieur le Délégué Territorial de Paris, Madame et Messieurs les Présidents de la Commission Médicale des trois établissements et de la Direction Commune, Madame la Trésorière Principale des Centres Hospitaliers Spécialisés, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5

La présente délégué fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2016

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur de la Direction Commune